

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.105.B

Zone d'activités de Grelet (Angoulême) : vente de terrains à la société SOFRILLOG – Annule la délibération n°86 B du 12 juillet 2022

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **7**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.105.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

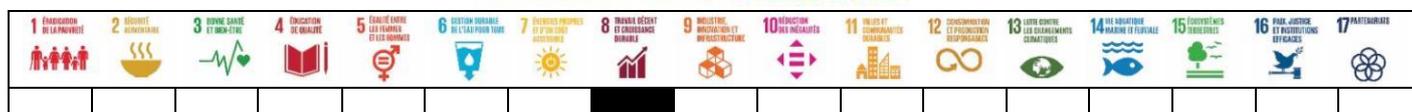
ZONE D'ACTIVITES DE GRELET (ANGOULEME) : VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE SOFRILOG – ANNULE LA DELIBERATION N°86 B DU 12 JUILLET 2022

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

Ambitions : Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Enjeux : Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Par délibération n°86 B du 12 juillet 2022, le bureau communautaire a approuvé le principe de la cession des parcelles cadastrées CY n°440 (ex CY n°280) et CY n°329 situées sur la zone d'activités de Grelet - commune d'Angoulême, pour répondre au projet de restructuration du site de la société SOFRILOG.

Suite à l'évolution des perspectives de développement de SOFRILOG et de SELP SECURE, entreprises voisines sur la zone d'activités de Grelet, les projets d'extension des bâtiments menés concomitamment ont dû être réajustés.

Par courrier du 18 mars, l'entreprise SOFRILOG a indiqué ne plus être intéressée par l'acquisition de la parcelle CY n°329 d'une superficie de 956 m².

Aussi, il convient d'annuler la délibération n°86 B du bureau communautaire du 12 juillet 2022.

Je vous propose :

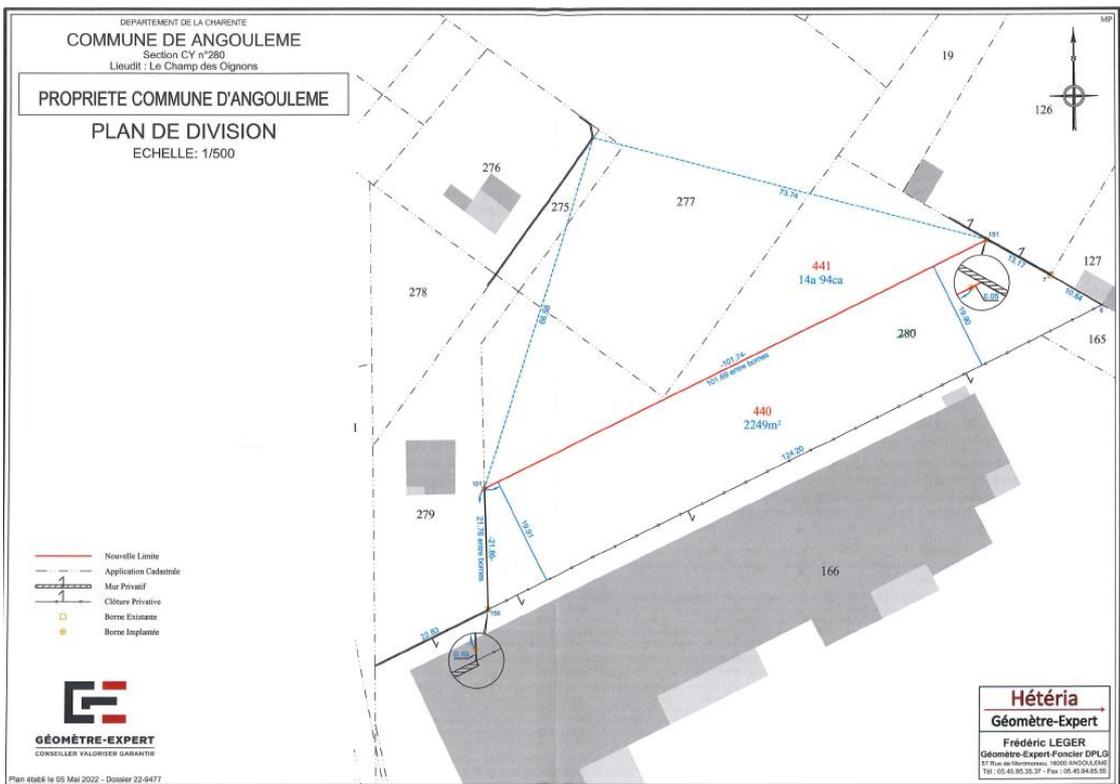
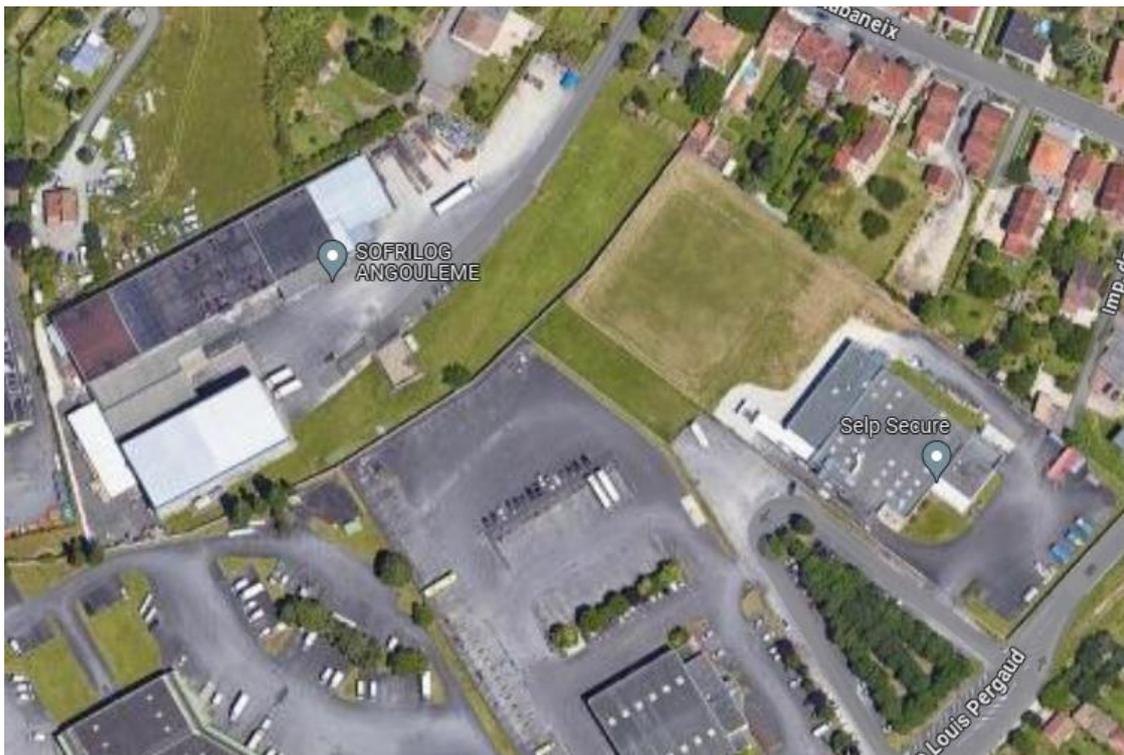
D'ANNULER la délibération n°86 B du bureau communautaire du 12 juillet 2022 approuvant la cession des parcelles cadastrées CY 280 (en partie) et CY 329 situées sur la commune d'Angoulême, pour une surface totale de 3 205 m², à la société SOFRILOG, au prix de 61 650 € HT.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

016-200071827-20240627-2024_06_105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024
Affichage : 03/07/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024
Affichage : 03/07/2024